AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de plan des servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Dole-Tavaux

Par arrêté inter-préfectoral n°DRLP-BRE-20160314-001 en date du 14 mars 2016, a été prescrite une enquête publique en vue de l'établissement d'un plan des servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Dole-Tavaux, intéressant les départements du Jura, de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire.

Cette servitude comporte l'interdiction de créer des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisible au fonctionnement des dispositifs de sécurité pour la navigation aérienne.

L'enquête publique sera ouverte du 11 avril 2016 au 12 mai 2016 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, sur les mairies d'Abergement la Ronce, Annoire, Audelange, Aumur, Balaiseaux,, Baverans, Brevans, Champdivers, Champvans, Chaussin, Chemin, Choisey, Crissey, Damparis, Dole, Eclans Nenon, Falletans, Foucherans, Gevry, La Loye, Longwy sur le Doubs, Molay, Nevy les Dole, Parcey, Peseux, Rahon, Rochefort sur Nenon, Saint Aubin, Saint-Baraing, Saint Loup, Tavaux, Villette les Dole (39), Pourlans (71), Samerey (21).

Durant cette période, le public pourra consulter le dossier du projet et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public. Les observations écrites pourront également être adressées ou déposées à l'attention personnelle du commissaire enquêteur à la préfecture du Jura, siège de l'enquête (direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation et des élections - 8 rue de la Préfecture - 39030 Lons le Saunier Cedex) où elles seront annexées au registre.

M. Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de :

- Chemin : lundi 11 avril 2016 de 9h30 à 11h30
- Dole : mercredi 20 avril 2016 de 15h30 à 17h30
-Tavaux : samedi 23 avril 2016 de 10h00 à 12h00
- Rochefort sur Nenon : vendredi 29 avril 2016 de 10h30 à 12h30

En cas d'empêchement M. Gabriel LAITHIER, Colonel de gendarmerie en retraite assurera la suppléance.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public pendant un an à la préfecture du Jura (bureau de la réglementation et des élections ou sur le site Internet www.jura.gouv.fr), à la préfecture de la Côte d'Or (bureau de l'environnement, de l'urbanisme et des expropriations ou sur le site internet www.cote-dor.gouv.fr), à la préfecture de Saône et Loire (bureau de la réglementation et de l'environnement – section environnement ou sur le site Internet www.saone-et-loire.gouv.fr), ainsi que dans les communes concernées

Le plan des servitudes aéronautique sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile dans un délai de 12 mois si les conclusions sont favorables et dans un délai de 18 mois par décret en conseil d'Etat dans le cas contraire.

Pour le préfet et par délégation
Le Directeur de la réglementation
et des libertés publiques

Michel Balsier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA
PREFET DE LA COTE D'OR
PREFET DE SAONE ET LOIRE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la réglementation et des élections

Projet de plan des servitudes aéronautiques (PSA)
de dégagement de l'aérodrome de Dole-Tavaux

Arrêté n°DRLP-BRE-20160314-001

Enquête publique

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Le Préfet de Saône et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète de la Région Bourgogne Franche-Comté,
Préfète de la Côte d'Or,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code des transports et notamment les articles L 6350-1 à L 6351-5;

Vu le code de l'aviation civile et notamment les articles D 242-1 à D 242-14 et R 241-3 à R 242- 2;

Vu le code de l'expropriation et notamment ses articles L 110-2, R 111-2 et R 111- 6 et suivants, R 112-4 et R 112-27;

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement de servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques;

Vu le projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dole-Tavaux établi par la direction de la Sécurité de l'aviation civile Nord-est ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu la lettre du 16 janvier 2016 par laquelle la ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, direction de la sécurité de l'aviation civile Nord Est – subdivision développement durable CS 60003 ENTZHEIM - 67836 TANNERIES Cedex, demande l'ouverture d'une enquête publique relative à l'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Dole-Tavaux, intéressant les départements du Jura, de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire ;

Vu la conférence entre les services intéressés préalable à l'enquête publique ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique ;

Vu la décision n°E16000023/25 du 12 février 2016 du président du Tribunal administratif de Besançon désignant M. Jean-Claude LASSOUT en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Gabriel LAITHIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Côte d'Or, du Jura et de la Saône et Loire ;

ARRETENT

Article 1er : Il sera procédé **du lundi 11 avril 2016 au jeudi 12 mai 2016** soit pendant 32 jours consécutifs à une enquête publique sur les communes d'Abergement la Ronce, Annoire, Audelange, Aumur, Balaiseaux, Baverans, Brevans, Champdivers, Champvans, Chaussin, Chemin, Choisey, Crissey, Damparis, Dole, Eclans Nenon, Falletans, Foucherans, Gevry, La Loye, Longwy sur le Doubs, Molay,

Nevy les Dole, Parcey, Peseux, Rahon, Rochefort sur Nenon, Saint Aubin, Saint-Baraing, Saint Loup, Tavaux, Villette les Dole (39), Pourlans (71), Samerey (21), en vue de l'établissement du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dole-Tavaux.

Article 2 : Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés dans chaque mairie concernée pendant toute la durée de l'enquête.

Durant cette période, chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur qui les annexera audit registre.

Département du Jura :

- Abergement la Ronce : lundi et jeudi de 16h à 18h30 et vendredi de 8h30 à 11h30
- Annoire : mardi et mercredi de 9h à 11h, vendredi de 14h à 17h
- Audelange : lundi de 13h30 à 17h et jeudi de 9h à 12h
- Aumur : mercredi et vendredi de 14h à 17h30
- Balaiseaux : mardi de 10h à 12h et vendredi de 16h à 18h30
- Baverans : lundi de 16h à 18h, jeudi de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h, vendredi de 14h à 16h
- Brevans : lundi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
- Champdivers : mardi de 10h30 à 12h30 et vendredi de 16h à 18h
- Champvans : lundi, jeudi de 9h à 12h, mardi et vendredi de 14h30 à 17h30 et samedi de 9h à 12h (sauf pendant vacances scolaires)
- Chaussin : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et le vendredi de 14h à 17h
- Chemin : lundi de 9h30 à 11h30 et jeudi de 16h à 17h30
- Choisey : lundi de 8h30 à 10h et de 15h à 16h, mardi de 8h30 à 10h et de 15h à 17h30, mercredi de 8h30 à 9h30, jeudi de 8h30 à 10h et de 15h à 17h30 et vendredi de 8h30 à 10h et de 15h00 à 16h
- Crissey : lundi de 10h à 12h, mardi et vendredi de 13h30 à 17h30
- Damparis : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30, samedi de 9h à 11h30
- Dole : du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30
- Eclans Nenon : lundi et vendredi de 16h à 18h
- Falletans : lundi de 10h à 12h et jeudi de 14h à 18h30
- Foucherans : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 15h à 18h (sauf mardi matin et jeudi après-midi fermés)
- Gevry : du lundi au vendredi de 8h à 12h, lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h, vendredi de 17h30 à 18h30
- La Loye : lundi et vendredi de 16h à 19h
- Longwy sur le Doubs : lundi de 13h30 à 16h30, jeudi de 8h30 à 11h30, vendredi de 15h à 18h
- Molay : lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 16h à 17h30
- Nevy les Dole : lundi de 17h à 19h et jeudi de 8h45 à 11h
- Parcey : lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, mercredi de 8h à 12h, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h
- Peseux : lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 18h
- Rahon : mardi et vendredi de 14h à 16h30
- Rochefort sur Nenon : lundi, mardi, et jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30, mercredi de 9h à 12h30 et vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
- Saint Aubin : lundi et vendredi de 9h30 à 11h45 et de 15h à 17h30
- Saint-Baraing : mardi de 9h30 à 11h45, mercredi et samedi de 9h à 11h30
- Saint Loup : mardi de 17h à 19h le vendredi de 13h à 15h
-Tavaux : du lundi au mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30, jeudi de 10h à 17h30 et vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h
- Villette les Dole : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Département de la Saône et Loire :
- Pourlans : lundi de 14h à 16h45, mercredi de 9h à 12h et vendredi de 15h à 18h

Département de la Cote d'Or :
- Samerey : lundi de 17h à 19h, mercredi de 10h à 12h

Les observations pourront également être adressées par écrit à **la préfecture du Jura**, siège de l'enquête - bureau de la réglementation et des élections - 8 rue de la Préfecture - 39030 Lons le Saunier Cedex.

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès de la Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-est – Aéroport de Strasbourg – Entzheim – CS 60003 Entzheim et où toute information pourra être obtenue auprès de M. Christian MALGARINI - 03 88 59 63 96.

Article 3 : M. Jean-Claude LASSOUT, Principal de collège en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement M. Gabriel LAITHIER, Colonel de gendarmerie en retraite, assurera la suppléance Il se tiendra à la disposition du public en mairie de :

- Chemin : lundi 11 avril 2016 de 9h30 à 11h30
- Dole : mercredi 20 avril 2016 de 15h30 à 17h30
- Tavaux : samedi 23 avril 2016 de 10h00 à 12h00
- Rochefort sur Nenon : vendredi 29 avril 2016 de 10h30 à 12h30

Article 4 : Un avis indiquant l'objet de l'enquête publique, la nature et l'étendue des servitudes, la date d'ouverture et la durée de l'enquête, le nom du commissaire enquêteur, les lieux, jours et heures où il recevra les observations du public et où il pourra être pris connaissance du dossier, sera affiché dans les mairies concernées au moins huit jours avant le début de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité incombera au maire qui le certifiera.

Article 5 : En outre, l'enquête sera annoncée huit jours au moins avant son ouverture dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements du Jura (Le Progrès – La Voix du Jura), de la Côte d'Or (Le Bien public – Le Journal du Palais) et de Saône et Loire (Le Journal de Saône et Loire, l'Indépendant du Louhannais) aux frais du demandeur et par les soins du préfet du Jura avec un rappel dans les huit premiers jours de celle-ci.

Article 6 : A l'expiration du délai d'enquête les registres d'enquête seront clos et signés par les maires des communes concernées et transmis dans les 24 heures au préfet du Jura , direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation et des élections - 8 rue de la Préfecture - 39030 Lons le Saunier Cedex.

Le préfet du Jura transmettra l'ensemble des registres au commissaire enquêteur accompagné des documents annexés.

Article 7 : Après avoir examiné les observations consignées ou annexées aux registres et entendu toutes personnes qu'il lui paraitra utile de consulter, le commissaire enquêteur rédigera son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Il transmettra au préfet du Jura son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête.

Article 8: Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public pendant un an à la préfecture du Jura (bureau de la réglementation et des élections ou sur le site Internet www.jura.gouv.fr), à la préfecture de la Côte d'Or (bureau de l'environnement, de l'urbanisme et des expropriations ou sur le site internet www.cote-dor.gouv.fr), à la préfecture de Saône et Loire (bureau de la réglementation et de l'environnement – section environnement ou sur le site Internet www.saone-et-loire.gouv.fr), ainsi que dans les communes concernées.

Article 9 : Le plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aéroport de Dole-Tavaux sera approuvé et sera rendu exécutoire par arrêté ministériel si les conclusions sont favorables, et en Conseil d'Etat dans le cas contraire.

Article 10 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Côte d'Or, du Jura et de la Saône et Loire, les sous-préfets de Louhans, Dole et Saint-Claude, les maires des communes précitées ainsi que le

Article 10 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Côte d'Or, du Jura et de la Saône et Loire, les sous-préfets de Louhans, Dole et Saint-Claude, les maires des communes précitées ainsi que le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée pour information :

- au ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - direction de l'aviation civile nord est
- au Directeur régional de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté,
- aux Directeurs départementaux des territoires de Côte d'Or, du Jura et de la Saône et Loire

La Préfète de la région Bourgogne Franche Comté
Préfète de la Côte d'Or
Pour la Préfète
et par délégation
la Secrétaire Générale

Marie-Hélène VALENTE

Le Préfet de Saône et Loire

Gilbert PAYET

Le Préfet du Jura

Jacques QUASTANA

Lons le Saunier, le 14 MARS 2016